



TEXTE ACTION – CDFN 16 ET 17 MARS 2021

La crise sanitaire continue à avoir de lourdes conséquences : décès et malades durement touché-es par le covid, recul du soin pour les autres pathologies, précaires qui sont majoritairement des femmes, étudiant-es et ensemble de la jeunesse en grande difficulté, chômage, pauvreté croissante, services publics mis à rude épreuve, nombreux secteurs de l'économie à l'arrêt, restrictions de libertés, accroissement des violences et des problématiques de santé psychique, ensemble de la population en difficulté pour se projeter dans l'avenir.

La gestion de la crise sanitaire manque toujours autant de transparence et de cohérence comme l'illustre une politique vaccinale soumise au bon vouloir des Big Pharma alors que l'urgence sanitaire justifierait *a minima* d'imposer la levée des brevets pour produire les vaccins nécessaires dans notre pays et pour toute l'humanité. Les profits et la « croissance économique » demeurent dans les faits l'alpha et l'oméga d'une politique sanitaire toujours sur le fil du rasoir.

Pendant la crise, le gouvernement poursuit une politique néolibérale à contre-courant complet des besoins de la société : pour preuve la reprise de la réforme de l'assurance chômage, qui diminuerait encore les droits des demandeurs et demandeurs d'emploi, diminuerait encore les solidarités sous couvert de « crise », et renforcerait l'attaque perverse envers les chômeurs-ses insinuant que le chômage est un choix. Par ailleurs, la remise en cause des cadeaux fiscaux aux plus aisé-es n'est pas à l'ordre du jour. Or, les besoins de financement sont immenses, en particulier pour les services publics et leurs agent-es, qui continuent à subir l'austérité budgétaire qui se traduit par de nouvelles suppressions de postes ou encore par la poursuite annoncée du gel de la valeur du point d'indice. Au lieu du recours croissant au contractuel-les pour faire des économies, c'est le choix d'un investissement massif dans les Services Publics et les fonctionnaires qui doit être fait.

Le projet de loi climat, qui ne reprend que 10 des 149 mesures de la Convention citoyenne (les autres ayant été rabotées, différées ou purement et simplement abandonnées) est très peu ambitieux et en répond pas aux enjeux de la crise environnementale qui reste devant nous.

Les mobilisations sont nombreuses mais peinent à rassembler largement et sur la durée nécessaire pour gagner. Certaines parviennent malgré tout à établir un rapport de forces porteur d'espoir pour l'avenir. C'est le cas des manifestations du 8 mars qui ont rassemblé plusieurs dizaines de milliers de personnes ; grâce aux combats féministes, la question de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, au travail comme dans la société, est incontournable. C'est le cas dans l'éducation où la mobilisation de fin janvier a permis de poser la nécessité d'un plan d'urgence pour le service public d'éducation et d'éviter, au moins provisoirement, le transfert des infirmières scolaires aux collectivités territoriales qui, tel qu'il était prévu dans le cadre de la loi 4D, aurait signifié le démantèlement de la mission de promotion de la santé en faveur des élèves ; leur lutte continue cependant face à un nouveau projet de loi qui intervient dans une logique de chantage de la part du gouvernement, escomptant jouer du « donnant-donnant » dans un simulacre de dialogue social. C'est aussi le cas des mobilisations contre la loi de sécurité globale qui ont permis des réécritures du texte désormais au Sénat, ouvrant une brèche pour continuer à contester la portée de l'ensemble de cette loi. Le monde de la culture ou encore les jeunes, les retraité-es, sont d'autres exemples où les mobilisations émergent.

Le gouvernement s'est lancé dans une instrumentalisation politicienne des débats qui traversent le monde universitaire et le mouvement social, visant à brouiller toujours plus les frontières entre l'extrême droite et les autres partis politiques tout en cherchant à s'imposer comme unique alternative à l'extrême droite. La FSU refuse la droitisation du champ politique et la confiscation brutale et autoritaire des débats qui en est la conséquence. Elle réaffirme son opposition à toute stigmatisation et à toute instrumentalisation à l'exemple de l'usage du terme « d'islamo gauchiste » pour disqualifier toute pensée critique et son attachement aux principes qui historiquement garantissent la qualité et l'indépendance de la recherche universitaire : libre choix des thèmes de recherches, évaluation entre pairs, usage des organes de régulations internes...

Globalement, il nous revient de dessiner un avenir de progrès social. A quelques semaines des élections départementales et régionales et à un an des élections présidentielle et législative, nos capacités à peser sur le contexte politique doivent être renforcées par un dialogue avec les forces politiques progressistes.

Retraité-es

La crise sanitaire et sociale n'en finit pas. Après les masques, les tests, les lits, les personnels de santé, etc. les vaccins manquent. Nombre de personnes prioritaires ne peuvent toujours pas accéder à la vaccination. Dans les départements, les 9 organisations de retraité.es interpellent donc les responsables politiques et les ARS.

Le groupe des 9 a aussi décidé d'une action nationale décentralisée le 31 mars. Beaucoup d'équipes locales ont d'ores et déjà prévu des rassemblements unitaires parfois rejoints par les retraité-e-s de l'UNSA. Trois axes de revendications : l'exigence d'une vaccination pour celles et ceux qui la souhaitent, la dénonciation des discours et pratiques discriminatoires de plus en plus fréquents à l'égard des plus âgé.es et le pouvoir d'achat.

Malgré la catastrophe prévisible tant le secteur du grand âge est sinistré depuis des années, la loi grand âge et autonomie s'éloigne encore : le cabinet de la secrétaire d'état en charge de l'autonomie ne répond pas et Olivier Véran reconnaît « une incertitude sur la capacité » à faire voter une loi avant la fin du quinquennat tout en assurant qu'il veut « trouver des voies de contournement qui permettent d'arriver au même résultat », sans plus de précisions. Dans ce contexte, l'organisation par le HCFEA et la CNSA d'un séminaire sur les enseignements à tirer de la crise sanitaire pour l'autonomie est opportune. La FSU y prendra toute sa place.

La FSU dénonce la tentative du pouvoir de s'exonérer de ses responsabilités et d'esquiver les conséquences des politiques d'austérité, en répandant la thèse d'une guerre des âges. Défendant les services publics, la sécurité sociale, luttant contre les projets et mesures régressives, les retraité.es sont partie prenante des mobilisations sociales aux côtés des actifs et des jeunes.

Fonction publique

L'ordonnance définissant le cadre commun aux trois versants de la Fonction publique de la protection sociale complémentaire est parue. Le gouvernement avance à marche forcée sur ce dossier sans prendre en compte les demandes syndicales. La FSU continuera de défendre le droit des agent-es à bénéficier de la meilleure prise en charge possible pour les garanties santé et prévoyance. La question de la solidarité avec les étudiant-es, les privé-es d'emploi et les retraité-es est, elle aussi, essentielle, tout comme celle de l'absence d'obligation de contracter une complémentaire.

Dans un contexte sanitaire de crise qui perdure, la FSU dénonce l'utilisation du télétravail comme « remède miracle ». Alors que la Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques veut éprouver les nouvelles dispositions de l'ordonnance sur la négociation collective pour aboutir avant l'été à un accord sur le télétravail, la FSU rappelle, qu'avant tout, les droits des agent-es de la Fonction publique doivent être respectés. Le télétravail est et doit rester une modalité d'organisation du travail et non un palliatif pour de mauvaises conditions de travail. Pour la FSU, les négociations pour un accord-cadre inter-versant, devront impérativement aboutir à une réglementation en matière de droit à la déconnexion, à la séparation des sphères vie privée et vie professionnelle et au respect des principes d'égalité professionnelle. Le télétravail ne sera pas sans impact sur les droits des agent-es : mobilité, avancement, primes. La FSU revendique que le recours au télétravail reste borné à la demande des agent-es et sans conséquence sur l'exercice de leurs droits (droit à congés, droit de retrait...).

Dans le cadre des concertations en cours sur la thématique de la santé au travail, et dans une logique de reconquête après la fusion imposée des instances, la FSU continuera à porter des amendements en vue du renforcement des droits perdus par les agent-es et leurs représentant-es, et des acteur-trices de prévention.

Le gouvernement met en place par ordonnance, à titre expérimental pour 4 ans, un concours spécial d'accès à certaines écoles de formation de fonctionnaires comme l'ENA, le CNFPT, l'EHESP... Afin de pouvoir se présenter à ce concours, les candidats doivent remplir les conditions pour passer les concours externes de ces écoles, bénéficier d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux, être sélectionnés (sur la base de leur dossier et d'un entretien) au regard de leur parcours de formation antérieur, « *de leurs aptitudes et de leur motivation* » puis passer par un cycle de formation. Voici donc « l'égalité des chances » telle que la pratique le gouvernement : un parcours du combattant afin que quelques-un-es ayant compris les codes puissent servir de

vitrine dans les palmarès des grandes écoles de fonctionnaires et tenter ainsi de masquer une reproduction des élites voulue et théorisée. Ce n'est pas la conception qu'a la FSU d'une politique d'égalité.

Conséquence de la loi du 6 août 2019, l'ordonnance relative à la négociation collective et aux accords collectifs dans la fonction publique est parue et modifie le statut général des fonctionnaires en y introduisant les bases juridiques d'un encadrement à la fois renforcé et élargi de la négociation collective. Cette évolution statutaire a pour conséquence de permettre à terme la négociation d'accords au niveau local et de proximité. Si le renforcement des possibilités ouvertes pour les organisations syndicales de demander l'ouverture de négociation sur quelque sujet que ce soit peut être appréhendé positivement, comme un levier supplémentaire d'action syndicale, l'équilibre général des dispositions de l'ordonnance s'inscrit cependant dans la logique de « déconcentration managériale » la loi dite « de transformation de la fonction publique ». En effet, elle donne aussi des leviers de contournement d'une partie de la représentation des personnels d'une part, mais aussi de moins recourir à terme au réglementaire pour renvoyer nombre de sujets à des accords nationaux ou locaux, avec les risques d'éclatement des garanties collectives. La FSU est très vigilante à combattre les risques de développement de la « contractualisation » en lieu et place de ce qui relève jusqu'ici du droit, du statutaire et du réglementaire.

La conjoncture économique actuelle voit s'envoler les profits au détriment des droits des salarié-es à qui les employeurs en demandent toujours plus. Les services publics et leurs agent-es, garants de la cohésion sociale et de l'égalité de traitement, sont mis sous pression par la précarisation, la paupérisation et la remise en cause de leurs droits sociaux y compris au sein de la fonction publique. La réponse du gouvernement, avec la réforme inique de l'assurance-chômage et les dispositions régressives de la loi du 6 août 2019 visant à augmenter le temps de travail ou remettre en cause le droit de grève dans la territoriale, ne peut qu'aggraver la situation. La FSU réaffirme sa conviction que la réponse à la crise réside dans un meilleur partage du temps de travail et des richesses.

Services publics

Le projet de loi 4D (« décentralisation, déconcentration, différenciation, décomplexification »), dévoilé en décembre, a été transmis au conseil d'état mi-février, en vue d'une présentation en conseil des ministres au printemps. Malgré le recul obtenu sur le transfert des personnels infirmiers de l'éducation nationale aux collectivités territoriales, la FSU réaffirme son opposition à ce projet de loi et aux logiques de dérégulation et de déréglementation nationale qui le fondent : elles font courir le risque d'un traitement inégalitaire des citoyennes selon les territoires.

Les politiques portées par le ministère de la transition écologique sont particulièrement touchées par ce projet de loi 4D. Visiblement, les transferts sont plus envisagés pour répondre au manque de moyens de ce ministère qu'à un souci d'efficacité écologique. A l'heure où ces politiques nécessitent engagement, volontarisme et moyens importants, il est incompréhensible que l'État s'en désengage.

Pour la FSU, il faut aussi et surtout se battre pour conforter les services publics sur l'ensemble du territoire : les services publics sont exsangues dans de nombreux territoires, absents dans d'autres mais le plan de relance du gouvernement a totalement occulté les SP !

Les annonces sur le remboursement de la dette COVID montrent que le gouvernement entend profiter de la crise pour enclencher une nouvelle salve de mesures d'austérité et donc une nouvelle dégradation des SP. Or les débats actuels sur la question de la dette publique, de son annulation ou autres solutions montrent que des alternatives à l'austérité existent avec d'autres politiques monétaires (dont le rôle de la BCE) et budgétaires (fiscales, ...).

Les services publics ne sont pas des coûts mais une nécessité pour toutes et tous et en particulier les plus démunis et vulnérables, et sont à développer pour enclencher une transition écologique socialement juste. La FSU mettra toutes ses forces dans la défense de ce bien commun que sont les SP en particulier les plus invisibles d'entre eux, ceux chargés d'accompagner et soutenir les publics précaires et vulnérables.

Education

Dans l'éducation, la situation continue de se dégrader.

Les mesures contenues dans les différents protocoles sanitaires sont insuffisantes, engendrent des tensions et mettent en difficulté les personnels. A l'occasion de la mise en œuvre des tests salivaires dans les écoles, des données personnelles (numéro de sécurité sociale) des élèves ont été collectées. La FSU a alerté le ministère sur le fichage et la conservation de ces données sensibles.

Concernant la campagne de vaccination, alors que le ministre de l'Éducation Nationale avait parlé d'une vaccination en mars, aucun calendrier n'est disponible, aucune modalité n'est donnée aux personnels. La FSU exige des réponses rapides sur la stratégie de vaccination dans l'Éducation Nationale et dans l'Enseignement agricole et maritime.

Les inégalités entre établissements augmentent du fait des choix laissés à l'arbitraire local. De même, la poursuite des mesures de quasi-fermeture des universités met en détresse les étudiant-es. La FSU demande aux ministres de travailler à une amélioration de la scolarité de tou-ttes les élèves et étudiant-es.

Il est indispensable de dédier des moyens financiers et humains pour lutter contre le décrochage scolaire et rattraper les retards des élèves imputables à la crise sanitaire. Or, le ministre persiste à imposer ses réformes pourtant toujours très contestées par les personnels.

Les suppressions de postes comme la transformation de postes en heures supplémentaires font de la rentrée dans le second degré, à l'Éducation Nationale comme dans l'Enseignement agricole et maritime, une équation inacceptable et compromettent la continuité des enseignements.

La FSU soutient la démarche intersyndicale des représentants des personnels sociaux pour être reçus par le cabinet du MEN et obtenir l'ouverture du GT de la filière sociale.

La FSU condamne avec la plus grande fermeté le projet brutal de fermeture de l'ÉREA Jean D'Orbestier aux Sables d'Olonne qui accueille une centaine d'élèves en grande difficulté sociale. Elle exige le ré examen de cette décision pour garantir le maintien de cette structure en Vendée.

La FSU conteste le financement public du projet de déménagement de l'antenne de l'UCO sur le campus universitaire de Laval et soutient les perspectives de développement de l'Université du Maine à travers l'ouverture de nouvelles formations.

Alors que les entreprises bénéficient de 7 milliards d'euros pour engager des apprenti-es, le gouvernement ajoute 2,4 milliards d'euros en prolongeant la prime à l'embauche d'apprenti-es jusqu'à fin 2021. Il finance aussi largement les campus des métiers, vitrine de l'apprentissage dont les formations s'adressent majoritairement à des jeunes déjà qualifié-es et mobilise les employeurs publics pour « sauver » ce système pourtant fortement discriminant. La voie professionnelle ne bénéficie d'aucun plan d'investissement supplémentaire et subit réforme et mesures qui participent à son démantèlement. Pour la FSU, face à la crise sociale qui s'installe, il faut armer les jeunes les plus éloigné-es de l'emploi, les peu ou pas diplômé-es. Pour cela, le gouvernement doit investir dans la voie professionnelle scolaire publique, seule garante de sécurisation des parcours de formation des jeunes et d'élévation du niveau de qualification. Des moyens doivent aussi être dédiés pour que tous les jeunes de terminales Bac Pro bénéficient d'un enseignement de philosophie.

Dans le 1^{er} degré, niant la mobilisation victorieuse en 2019, JM Blanquer met à profit la crise sanitaire et l'épuisement des personnels pour remettre en cause l'organisation historique du 1er degré, en obtenant un vote du Sénat sur « l'autorité fonctionnelle » des directions d'école. Pour la FSU, ce vote détruit le fonctionnement collectif de l'école. La FSU mobilisera les membres de la communauté éducative pour s'opposer à cette proposition de loi avant son réexamen du texte à l'Assemblée.

Après les contrats locaux d'accompagnements, le ministre propose des « territoires éducatifs ruraux », tout en renforçant les établissements internationaux qui aggraveront la ségrégation sociale. La multiplication des labels, dispositifs et contrats ne peut que renforcer la concurrence entre territoires, écoles et établissements.

La FSU s'oppose aux finalités et aux modalités annoncées de l'évaluation des écoles et établissements scolaires.

Tous les leviers sont ainsi utilisés dans la période pour accélérer la transformation en profondeur du système éducatif avant la fin du quinquennat : le recrutement, la formation des enseignant-es, qu'elle soit initiale ou continue, tout comme la certification des formateurs-trices, sont orientés vers les « fondamentaux » ministériels

et le contrôle des pratiques enseignantes. Ces atteintes aux métiers vont de pair avec le renoncement à la démocratisation scolaire et à un service public d'éducation à la hauteur des enjeux sur l'ensemble du territoire.

La FSU exige que priorité soit donnée à la gestion sanitaire et pédagogique de la crise avec un collectif budgétaire dédié plutôt qu'à la mise en place de nouvelles contre-réformes. Au-delà, un plan d'urgence est nécessaire et doit être mis en œuvre doté de moyens financiers et humains avec l'installation d'équipes pluri professionnelles complètes dans tous les établissements.

Laïcité

Face à la complexité de la situation actuelle, les principes de laïcité sont une absolue nécessité pour garantir la liberté de conscience. Leur affirmation ne peut se confondre avec des dramatisations ou des instrumentalisation mises au service de simplifications idéologiques outrancières, de stratégies politiciennes ou de batailles médiatiques. A l'école comme à l'université, les personnels doivent être confortés, protégés des polémiques et diffamations et soutenus dans la mise en œuvre de ces principes, au travers de leur professionnalité et d'un exercice responsable de leurs fonctions fondé sur la raison et les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité.

Justice

Alors que le débat sécuritaire envahit une fois de plus la société et que l'institution judiciaire est de nouveau la cible de violentes attaques, le ministre de la justice sort de son chapeau un projet de « loi pour la confiance dans l'institution judiciaire ». Entendant mener ce projet tambour battant le garde des sceaux ne prendra ni le temps de la réflexion ni l'écoute des professionnel-les de la justice.

Le projet de loi sera présenté au CT de la DAP le 18 mars et au CTM le 25 mars. La FSU dans ce ministère continuera de porter une vision progressiste de la justice.

Au niveau statutaire, après presque 10 ans d'atermoiement autour de la création d'un corps ministériel de psychologues un nouvel arbitrage vient d'être rendu par Matignon et la DGAFP. Il en ressort que l'application des principes de la loi sur la transformation de la fonction publique est venue largement amoindrir les possibilités de titularisations des agent-es contractuel-les, très nombreux-ses notamment à l'administration pénitentiaire en raison de l'absence de statut.

Le ministère de la justice a précisé que ce projet n'était ni amendable ni négociable ce qui a provoqué des réactions de la part des organisations syndicales. En l'état nous doutons de la volonté du ministère de faire aboutir ce projet.

Suite aux faits de violences entre jeunes, aux réactions simplistes et à l'emballement médiatique la FSU et des syndicats nationaux se sont portés signataires d'une tribune appelant à privilégier l'action sociale, l'éducation et la médiation ! Il y a nécessité impérieuse pour l'ensemble des actrices et acteurs de la jeunesse à porter un discours ambitieux loin des réponses sécuritaires qui sont portées par ce gouvernement.

Culture

Alors que les magasins sont ouverts, tous les théâtres, cinémas, musées et monuments demeurent fermés par injonction gouvernementale au motif de leur dangerosité en contexte de pandémie. Or, la grande majorité de ces lieux de culture ont su prendre des mesures de protection garantissant un haut niveau de sécurité et des études récentes montrent qu'ils représentent un risque de contagion au coronavirus très largement inférieur à celui d'autres lieux publics.

Mettant en danger de nombreux professionnels de la culture, artistes, technicien-nes ou médiateur-trices, du monde du spectacle comme du champ patrimonial, cette fermeture imposée prive l'ensemble des citoyen-nes d'éléments de culture d'autant plus essentiels en cette période de crise sanitaire. Le choix du gouvernement de ne traiter le problème de la culture que sous le seul angle économique est inadmissible. Cette obsession économique l'amène à réduire la situation des intermittent-es et des festivals aux seules aides financières (en oubliant en outre totalement une foule de précaires CDD ou indépendant-es). Et l'argument de la ministre de la culture justifiant la fermeture des lieux culturels par leur caractère de lieux de convivialité ne peut pas s'entendre.

Face à cette position dogmatique une résistance s'organise, l'occupation des théâtres et les ouvertures protestataires de cinémas sont les signes d'une extrême tension du monde culturel.

Pour la FSU, la culture est un besoin essentiel à la société. De fait, elle soutient ces actions et réclame la réouverture de tous les lieux culturels qui ont la capacité d'organiser un accueil dans des conditions de sécurité correctes pour le public et pour les personnels, sous réserve d'un avis préalable des CHSCT ou CSE locaux. Elle s'associe aussi aux syndicats du spectacle pour réclamer une deuxième année blanche pour les intermittent-es et la prise en compte de tou-tes les acteur-trices du champ culturel, quels que soient leurs statuts, ainsi que le retrait du projet de réforme de l'assurance chômage.

Les pratiques physiques sportives et artistiques sont fortement impactées. Entre la fermeture des espaces couverts pour la pratique et le couvre-feu à 18h, l'EPS, le sport scolaire et le sport associatif sont empêchés de fonctionner. De nombreux jeunes et adultes se trouvent privés de toutes pratiques physiques. Tout comme la culture, le sport est essentiel et la FSU exige la réouverture des gymnases et piscines.

Emploi, travail

Le gouvernement ne cesse de s'en prendre aux plus précaires et ose remettre en chantier la réforme de l'assurance chômage alors que la situation des demandeur-ses d'emploi s'est aggravée avec la crise économique induite par la pandémie. Cette réforme doit être abandonnée, et, pour les mêmes raisons, doit être abandonnée la récupération auprès des demandeur-ses d'emploi des trop perçus de la prime exceptionnelle versée aux travailleur-ses alternant emploi et chômage.

En effet, le versement de cette prime, décidée par le gouvernement en février, a généré des versements à tort. Les trop perçus seront donc à récupérer, et nous savons que cela génère sur les sites de Pôle Emploi des situations compliquées et de l'agressivité. Il y a des cas de personnes dont les comptes étaient à découvert et dont les banques ont récupéré automatiquement ces sommes, ces demandeur-ses d'emploi ne pourront pas rembourser. D'autres demandeur-ses ayant peu de revenus, ont dépensé cette somme inespérée pour faire face à leurs échéances (loyers, charges...), certain-es basculeront en ASS ou au RSA (avec la fin des prolongations ARE Covid). Nous savons que certains de ces trop perçus sont liés à des périodes non déclarées ou des erreurs d'actualisation, mais beaucoup d'autres ont été versées automatiquement à tort par Pôle Emploi pour répondre à l'urgence d'une "commande" gouvernementale. Nous savons que selon la situation, ce sera aux directeurs locaux de statuer sur le recouvrement des indemnités versées à tort. Le SNUTEFI Pôle Emploi et la FSU demandent au ministre du travail de prendre, à titre exceptionnel, une position de principe sur la remise gracieuse de ces trop perçus.

Le Ministère du travail, du fait de la réforme de l'OTE, est entré dans une nouvelle phase de démantèlement. La FSU combat ce dépeçage et, en particulier, le transfert des missions des services de la main d'œuvre étrangère à des plateformes préfectorales, qui s'accompagne d'une augmentation immédiate de la charge de travail des agent-es encore affecté-es à ces missions, et, demain, à un éloignement maximal, aggravé par la dématérialisation des procédures, des demandeur-ses et des agent-es instructeur-trices. La préfectoralisation des services déconcentrés est un recul grave pour les missions, leur lisibilité, leurs moyens et pour la qualité du service rendu aux usager-ères.

Pour autant, si cette réforme continue à être mise en œuvre, la FSU doit être associée à la préparation des élections professionnelles de transition dans les structures nouvelles dépendant du ministère de l'intérieur.

Droits et libertés, international

Depuis mars 2020 et le début du 1er confinement, la population française est soumise à un état d'urgence sanitaire qui restreint un certain nombre de libertés.

En février dernier, la loi a été promulguée et l'état d'urgence prolongée jusqu'au 1er juin prochain. Sous couvert de sécurité, sanitaire ou non, le gouvernement rogne sur les libertés publiques. La FSU condamne cette atteinte aux libertés fondamentales et demande la fin des dispositions liberticides de l'état d'urgence sanitaire qui n'est nullement nécessaire pour lutter contre la pandémie actuelle.

Loi Sécurité Globale

Le projet de loi relative à la sécurité globale est actuellement en débat au Sénat. Son article 24 qui portait atteinte au droit d'informer a été réécrit. Pour autant, même si elle abandonne toute référence à la loi de 1881, sa nouvelle rédaction crée un nouveau délit « de provocation d'identification » d'un policier ou d'un gendarme « dans le but manifeste de porter atteinte à son intégrité physique ou psychique... ». Cette réécriture floue et vague fait porter un risque abusif concernant son utilisation.

D'autres éléments inquiétants sont également dans ce texte de loi. Ainsi le recours aux moyens de surveillance (vidéosurveillance fixe, drones, caméras embarquées) est renforcé et les pouvoirs de la police municipale sont étendus.

La FSU s'oppose à ce projet de loi liberticide et appelle notamment à la manifestation du 20 mars aux côtés de la coordination Stop Loi de Sécurité Globale.

Sans papiers

Des manifestations contre le racisme et les violences policières auront lieu le 20 mars dans de nombreux pays et en France. Elles s'inscrivent dans la continuité des marches des sans-papiers d'octobre et décembre dernier. La FSU appelle à participer à ces manifestations, qui convergent avec celles contre la loi de sécurité globale dans de nombreuses villes.

Mineur-es et jeunes majeur-es isolé-es étranger-ères

Ces derniers temps les médias se font échos de la situation de nombreux-ses mineur-es et jeunes majeur-es isolé-es et étranger-ères qui continue de se détériorer sur le territoire les rendant toujours plus vulnérables, avec des récits tragiques, voire désespérants. Pour autant, loin de construire une véritable politique d'accueil, de protection et d'accompagnement éducatif, le gouvernement a lancé récemment une inspection interministérielle chargée d'élaborer de nouvelles dispositions législatives dérogatoires au droit commun accentuant la stigmatisation dont ils et elles font déjà l'objet, les considérant davantage comme des étranger-ères que comme des enfants en danger. Parallèlement, la mission d'information de l'assemblée nationale consacrée aux « problématiques de sécurité associées à la présence sur le territoire de mineurs non accompagnés » vient de publier son rapport dont les préconisations viennent renforcer les prérogatives discriminatoires à l'égard de ces jeunes dès qu'ils ou elles se retrouvent en voie ou en situation de délinquance, notamment en renforçant les contrôles et les sanctions au détriment de la protection qui leur est due, tandis qu'il s'agit bien souvent d'infractions de substance et/ou en lien avec les trafics d'êtres humains. La FSU est signataire d'un CP unitaire pour dénoncer les conclusions particulièrement inquiétantes de ce rapport.

La FSU s'inquiète de la recrudescence du nombre d'OQTF, de rétentions administratives et de tentatives d'expulsions envers les MIE et les jeunes majeur-es scolarisé-es (Aly Touré...). Elle se félicite des résistances qui s'expriment partout en France. Elle apporte son soutien et popularisera les luttes locales qui réclament la possibilité pour ses jeunes de poursuivre leurs études et d'obtenir leurs régularisations.

International

La pandémie du Covid-19 a mis sous pression les systèmes de santé en Europe et souligné les effets délétères des politiques libérales mises en œuvre. Un Réseau européen qui comprend des associations et des syndicats de 9 pays européens a décidé de faire du 7 avril une date de mobilisation avec une Journée internationale contre la commercialisation et la privatisation de la santé. La FSU qui a rejoint l'initiative européenne "Pas de profits sur la pandémie" contribuera à son niveau aux campagnes pour faire pression afin de faire des vaccins et traitements contre la Covid-19 des biens publics mondiaux et pour développer une gestion publique des médicaments.

La FSU réitère son soutien au mouvement de désobéissance civile contre le régime militaire illégal en Birmanie. Elle exprime sa solidarité à tou-tes les travailleur-ses grévistes en proie à une répression féroce et à leurs organisations syndicales.

La répression s'amplifie au Maroc contre les militant-es des droits humains, journalistes ou animateur-trices des mouvements sociaux (comme ceux de la province du Rif), la FSU affirme son soutien à ces militant-es.

Egalité femmes/hommes

Le 8 mars, en France comme dans de nombreux pays du monde, de larges mobilisations, avec une forte participation de la jeunesse, ont revendiqué plus d'égalité entre les femmes et les hommes et ont dénoncé le patriarcat qui engendre discriminations et violences à l'égard des femmes. Au regard du contexte, de la montée d'une fronde réactionnaire (blocage de la loi IVG, non extension de la PMA à toutes, contestation de l'écriture inclusive), de l'insuffisance des réponses apportées et d'avancées concrètes, nous devons poursuivre le travail de conviction à destination des personnels et porter l'éducation à l'égalité comme levier incontournable pour que l'égalité des droits se concrétise.

L'égalité femmes hommes est un combat permanent qu'il faut amplifier au-delà du 8 mars et inscrire à l'ordre du jour des mobilisations à venir. Par ailleurs, dans le cadre du plan national d'égalité professionnelle, la FSU portera ses revendications et restera vigilante à sa mise en place.

#metooinceste/Protection de l'enfance

Alors que 165.000 enfants sont victimes de viols et de violences sexuelles chaque année, le milieu scolaire doit se doter des moyens de prévention et de recueil de la parole de l'enfant victime. L'annonce des deux visites de dépistages et de prévention dans le primaire et au collège ne sauraient suffire. Ces questions doivent être prises en compte dans le cadre de la formation initiale et continue pour outiller les équipes et leur permettre de mettre en œuvre de façon effective l'éducation à la santé et à la vie sexuelle et affective. Cela passe aussi par le déploiement d'une campagne de sensibilisation à destination des élèves ainsi que par le renforcement des équipes pluridisciplinaires permettant le repérage de ces situations, notamment par la création de postes d'assistantes sociales (en particulier dans le 1er degré où ces postes n'existent pas), de psychologues et d'infirmiers-es scolaires.

La FSU demande à être entendu par le secrétaire d'état chargé de l'Enfance et des familles notamment dans le cadre de la mise en place du groupe de travail interministériel - Education Nationale/ministère des solidarités et de la santé - chargé de faire des propositions pour la rentrée prochaine sur les violences sexuelles.

Action

Dans un contexte social dégradé et une situation sanitaire contraignante, comme en janvier-février 2021, la FSU s'engage dans différentes mobilisations pour faire entendre la voix du syndicalisme de transformation sociale.

La FSU, avec d'autres organisations, appelle à une journée d'interventions et d'actions sous toutes les formes dans toute la fonction publique le 6 avril. Elle propose aux personnels de s'en saisir pour porter non seulement la défense des services publics mais aussi leur développement en vue de la reconstruction du pays après la crise sanitaire. Des convergences avec les usager-ères et la population en général doivent être recherchées. Dans le même temps, nous devons réussir à sensibiliser et à mobiliser les agent-es, contre la poursuite du gel du point d'indice et face aux régressions que constitue la Loi de Transformation de la Fonction publique, dont les effets sont de plus en plus visibles : opacité et lourdeur des opérations de gestion des carrières, menaces sur les droits fondamentaux comme le droit de grève dans la fonction publique territoriale, développement de la précarité au détriment de la qualité du service rendu aux usager-ères.

Dans l'Éducation, la FSU soutient les mobilisations contre les suppressions de postes et le manque de moyens pour organiser la rentrée scolaire 2021 dans les établissements scolaires et écoles.

Les conclusions du « Grenelle de l'éducation », qui devraient être rendues à la fin du mois, ne seront pas autre chose que les déclinaisons du projet de Blanquer pour l'école. A l'inverse des revendications de la profession, des besoins de l'école et de ses élèves, celui-ci entend poursuivre la mise sous tutelle du métier, la mise en concurrence des personnels, l'individualisation des carrières et des salaires. La FSU, porteuse d'un tout autre projet pour l'école, doit se saisir de cette échéance. Enfin l'inanité de la gestion de la crise sanitaire, qui place les agent-es de la FP en première ligne sans les protéger, qui confine les libertés, la culture, est un vecteur puissant de colère. En fonction de l'évolution de la situation, la FSU n'écartera aucune modalité d'action, y compris en renforçant si nécessaire son appel éducation dans le cadre de la journée d'action fonction publique du 6 avril dans un cadre intersyndical.

La FSU appelle les AESH à la grève le 8 avril. La FSU défend ces agent-es précarisé-es au salaire indécent, sans formation, sans perspective professionnelle et aux missions insuffisamment précisées. Contre la logique de mutualisation et d'une école inclusive sans moyen/ au rabais, la FSU appelle les personnels à participer à cette journée aux côtés des AESH.

La FSU soutient les mobilisations des AED contre la précarité à partir du 22 mars.

La FSU soutient le combat des infirmière-s scolaires contre l'article 1 bis A de la proposition de loi visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification, et exige sa suppression car il n'améliore ni l'efficacité de la politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves ni leur réussite scolaire.

La FSU soutient les mobilisations des personnels dans les parcs nationaux. A ce titre, un succès au goût amer a été obtenu avec l'annonce de la création de 40 postes dès 2021. Malheureusement il ne s'agit que de redéploiement interne au MTE.

La FSU soutient les syndicats locaux du SNUTER-FSU qui luttent actuellement pour la préservation de leurs acquis sociaux, en particulier concernant le temps de travail et l'exercice du droit de grève qui sont remis en cause par des employeurs territoriaux qui s'appuient sur les dispositions de la loi de transformation de la Fonction publique d'août 2019.

La FSU, dans le cadre intersyndical du groupe des 9, appelle à une journée d'action pour les droits des retraités.

Le 31 mars. Le CDFN appelle les sections de retraités à se mobiliser pour favoriser les initiatives unitaires décentralisées et assurer le succès de cette journée.

La FSU, au sein d'un large collectif syndical et associatif constitué à l'initiative du DAL (Droit au logement), appelle à participer à la journée européenne d'action pour le logement le 27 mars.

La FSU soutient les professionnel-les de la petite enfance qui seront mobilisé-es notamment le 30 mars à l'appel du Collectif "Pas de bébés à la consigne" pour s'opposer aux logiques de rentabilité qui ressortent du projet de réforme des établissements d'accueil et remettre comme préoccupation première le bien être des jeunes enfants.

En cette période de colère sociale grandissante, l'action intersyndicale interprofessionnelle permettant de fédérer les multiples actions sectorielles est une condition de création d'un véritable rapport de force. La FSU est disponible pour travailler dans un cadre syndical le plus large possible à des mobilisations à ce niveau. La question de la grève dans un cadre unitaire et national est posée car la grève reste un levier visible de mobilisation.

Alors que la proposition de loi sécurité globale est désormais devant le Sénat, la FSU poursuit sa participation à la semaine d'action du 15 au 20 mars initiée par la Coordination Stop Sécurité Globale, qui regroupe une soixantaine d'organisations de journalistes, de défense des libertés, de syndicats et collectifs de terrain.

La FSU poursuit son investissement dans le cadre unitaire initié par la LDH pour s'opposer à la loi « confortant le respect des principes de la République ». Ce cadre a alerté l'opinion publique des nombreuses menaces que le projet de loi fait peser sur les libertés associatives en publiant une tribune et en organisant un webinaire. Afin de mettre en échec cette loi qui passe au Sénat fin mars, la FSU reste ouverte à des initiatives larges où ce cadre unitaire trouverait sa place. De plus, la FSU a signé l'appel intersyndical "pour nos libertés et pour nos droits", ainsi que la tribune "printemps des libertés pour défendre nos droits" et réaffirme ainsi sa disponibilité à l'action pour riposter face à la dérive liberticide et autoritaire actuelle du gouvernement.

La FSU mènera une campagne active pour faire signer l'ICE « pas de profits sur la pandémie », elle continue de s'investir dans le collectif d'animation de cette campagne pour exiger un accès du vaccin à toutes et tous.

La FSU appelle à manifester le 27 mars dans le cadre de la journée européenne pour le logement.

La FSU soutient les mobilisations des jeunes pour le climat le vendredi 19 mars et celles de la Convention Citoyenne pour le Climat le dimanche 28 mars. L'IR-FSU et le SNETAP-FSU seront à l'initiative du lancement d'un plaidoyer en faveur de l'agroécologie dans les programmes scolaires à l'occasion d'un colloque organisé sous la forme d'un webinaire le 24 mars prochain.

La FSU participera aux initiatives pour construire un 1^{er} mai le plus unitaire possible.

La FSU poursuivra son engagement dans le collectif « Plus jamais ça », en particulier dans la construction des Etats généraux les 28 et 29 mai à Paris.

La FSU s'associe aux célébrations des 150 ans de la Commune de Paris dont les valeurs continuent d'inspirer les luttes contemporaines.

La FSU prendra toute sa part à la réussite des universités d'été des mouvements sociaux à Nantes fin août 2021.

Pour : 119 (90,15%)

Contre : 10

Abstentions : 3

NPPV : 3